

FLASH USD-FO – SPÉCIAL CORONAVIRUS AUDIO-RÉUNION DU 17 AVRIL 2020

Une 17^e audio-réunion sur l'épidémie de coronavirus (Covid-19) s'est tenue ce jour entre la directrice générale, certains de ses collaborateurs et les représentants des personnels.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges.

Ordre du jour :

- RH,
- PCA (activité SU, matériel, dédouanement, soutien aux entreprises),
- Divers

1/ RH

- *Décret paru sur le recrutement et la formation (JORF de ce jour)* : la SD RH va donc l'étudier pour voir comment le décliner en douane.

↳ Les **stagiaires en cours de formation** ne relèvent pas du décret mais des textes relatifs à la formation et les **recrutements externes** pour lesquels on adaptera les modalités (recours aux audio). Si on voulait supprimer purement et simplement certaines épreuves de sortie de stage, il faudrait modifier le texte même de la formation. En revanche, on peut adapter les modalités des épreuves.

↳ Communication à venir à destination des stagiaires d'ici la semaine prochaine après finalisation et sécurisation de l'expertise juridique en cours.

N.B. : la reprise des formations initiales dépendra aussi des conditions de sortie de confinement.

Postes à profil pour les inspecteurs-élèves : maintien des entretiens mais dans la limite de 4 par agent.

- *Ordonnance sur les CA/RTT* : la DG entend d'abord recueillir les remarques et les questions des organisations syndicales afin de rédiger une note aussi précise que possible.

↳ Quid de décisions locales qui seraient déjà prises ou en voie de l'être alors que la DG n'a pas encore donné ses propres instructions sur ce sujet sensible ?

DG : certains DI ont déjà donné certaines indications, souvent parce qu'ils étaient sollicités par les OS ou les agents. Cependant, « les choses doivent être pesées ». Il est nécessaire de sécuriser le dispositif. Beaucoup de questions doivent être étudiées avec précision. Travail entre le SG de Bercy et la DG afin de proposer une déclinaison opérationnelle. D'où l'intérêt que les OS fassent remonter leurs questions, leurs interprétations du texte, les difficultés qui

FORCE OUVRIÈRE

se posent. Au-delà d'une note, l'idée d'un questions-réponses est envisagée afin que les chefs de service puissent disposer d'un document.

↳ Quid de la marge de manœuvre effective de la DG ? Question très sensible. L'ordonnance fixe des principes généraux assez clairs, mais l'administration devra répondre à la diversité des situations.

↳ Quid des agents qui seraient conduits, par précaution et crainte de perdre des RTT, de revenir sur leur site de travail, malgré le confinement ?

↳ Quid de l'article 6 de l'ordonnance qui prévoit certaines dérogations générales liées au statut particulier de certains agents ? DG : d'où la nécessité de bien identifier les différentes situations afin de donner des consignes juridiquement sécurisées (ex. : diversité des situations en surveillance dont certains agents sont en ASA et d'autres pas, agents OPCO/AG qui, bien qu'en ASA, continuent, de fait, de travailler, etc.).

- **Début de semaine prochaine** : communication sur le report de certaines épreuves d'examen (de sortie de stages notamment). Calendrier en cours de rectification.

- **ASA garde d'enfants et demande de justificatifs par certaines DI** : rappel a été fait à la DI concernée. Ce n'était pas une consigne de la DG...

- Précisions à venir sur l'utilisation des tickets-restaurants.

- **Évaluation en cours** : la procédure est bien suspendue mais pas supprimée à ce jour.

- **Problématique de la cellule d'écoute psychologique** : certains agents ont dû préciser leur nom et leur lieu de travail ⇒ la DG va étudier le point, ces infos étant en principe uniquement destinés aux psychologues pour le suivi de l'agent.

- **Prime exceptionnelle** : expertise en cours, en lien avec les ministres et ce dans un cadre interministériel. Nécessité de transparence.

DG : volonté de travailler sur des critères aussi objectifs que possible. Discussions en cours également avec les DI. Les arbitrages seront rendus après ce travail de concertation. La DG a bien conscience qu'il faut agir avec prudence. Quelles que soient les différences d'approches, y compris entre DI, la déclinaison sera uniforme. La DG a précisé cependant qu'elle a besoin de l'enveloppe exacte qui lui sera allouée. Le montant de cette enveloppe, pour la part spécifique à la douane, va donc avoir une incidence sur les règles d'octroi de la prime.

↳ Quid de la préservation de l'unité des services (combinée à la question de la gestion des RTT) ? La DG reconnaît la difficulté des deux sujets dans le contexte particulier.

2/ PCA / PRA (Plan de reprise d'activité) :

Comment les OS seront-elles associées, tant au niveau national qu'au niveau local (voir aussi l'audio-réunion avec M. Dussopt le 16 04 20) ?

FORCE OUVRIÈRE

DG : méthode en cours d'élaboration. Volonté d'une démarche pragmatique et itérative. Recensement en cours des questions des différentes directions afin de les agréger au niveau ministériel et interministériel et de monter des groupes de travail.

La DG souhaite privilégier dans un premier temps une démarche nationale (sous réserve de certaines spécificités locales). Idée d'un GT national permettant de collecter les différentes questions et de proposer des réponses les plus harmonisées.

↳ Ces plans sont cependant indissociables de la question des moyens nécessaires au respect des préconisations sanitaires... D'autres problématiques se poseront (ex. : problématique des bureaux collectifs). Quelles consignes et quels moyens disponibles lors de la reprise, même progressive, de l'activité ?

- *Quelle place pour les CHSCT ?*

- *Comment gérer les conditions de reprise selon le niveau de l'activité (problématique de la superficie des bureaux, de l'utilisation des transports en commun, etc.) ?*

↳ DG dit avoir bien conscience de ces problématiques. Une documentation sera transmise aux OS afin de préparer au mieux les prochaines réunions à venir dont le CTR en formation CHSCT du 30 avril.

N.B. : s'agissant de la reprise d'activité, on tiendra évidemment compte de la situation des personnels atteints de certaines pathologies, indépendamment de l'épidémie. Un message *ad hoc* sera adressé aux DI afin de bien identifier ces situations, les suivre de près et adapter les conditions de reprise ; le télétravail, lorsqu'il est possible, devant être évidemment privilégié. Pas de prise de risque inutile !

DG : les agents ne doivent pas trop anticiper et se presser pour changer leur position actuelle.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : 21 avril 2020 à 16 h 00 (horaire à confirmer).

#RestezChezVous

(si vous n'êtes pas tenus de sortir pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées).

La crise sanitaire est aussi l'affaire de tous.
